



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021  
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 8 JANVIER 2021**

Séance : 01 / 2021

Madame, Monsieur les conseillers municipaux,

Le conseil municipal s'est réuni le 14 Janvier 2021, à 19 H 00, dans la salle de l'Espace Avenir de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 8 janvier 2021.

Conseillers municipaux étaient présents : 13

Absents : Madame MANTEN Marylène ayant donné pouvoir à Monsieur DUTHOO  
Jean-François  
Madame BOULET Sidonie ayant donné pouvoir à Madame MOREL  
Dorothée

L'ordre du jour était le suivant :

- 01 / 2021 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 01 / 2021 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 01 / 2021 / 03- \* - Délégation du Maire**
- 01 / 2021 / 04- \* - Bail emphytéotique – ferme Sénéchal**
- 01 / 2021 / 05- \* - Convention CABBARL – Achats de masques**
- 01 / 2021 / 06- \* - Convention FDE -GRDF Commune de VIEILLE CHAPELLE**
- 01 / 2021 / 07- \* - Demande de remboursement location salle de M CRESSON et  
M PRUVOST**
- 01 / 2021 / 08- \* - Questions diverses**
- 01 / 2021 / 08.01 - Budget de fonctionnement de la plateforme**
- 01 / 2021 / 08.02 - Info sur le plan de financement**
- 01 / 2021 / 08.03 - Convention Relais Petite Enfance**
- 01 / 2021 / 08.04 - Carte cadeau Claye pour les Jardins Fleuris**
- 01 / 2021 / 08.05 – Création de poste de 16,30/35 H**
- 01 / 2021 / 08.06 – Pose Miroir rue des Clercs  
Travaux Rue Gauguet**

\*\*\*\*\*

### **01 / 2021 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur BECART Joël se propose pour être secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

---

### **01 / 2021 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte rendu de la réunion en date du 16 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

---

### **01 / 2021 / 03- \* - Délégation du Maire**

Monsieur le Président signale qu'il a effectué :

1. Signature du contrat de Mme FLAMENT Carine pour le remplacement Mme LIBBRECHT Camille
  2. Signature du contrat de Mme MOUTON Christine pour un surcroît de travail lié au COVID19
  3. NPC Achat de produits pour la COVID19 496 € 80 TTC
- 

### **01 / 2021 / 04- \* - Bail emphytéotique – ferme Sénéchal**

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que concernant le bail emphytéotique passé entre la commune et la Ferme Sénéchal, la commune va être redevable de la taxe de publicité foncière qui est de 8 580 €, plus d'autres charges, soit un total de 11 500 € 00 pour un bail d'une durée de 50 ans. Cette taxe est calculée sur la valeur du bien lorsqu'il a été légué à la commune, auquel il faut ajouter le montant des travaux réalisés et le montant des loyers perçus par la commune pendant 50 ans. Il propose que 2/3 du coût du bail soit pris en charge par la commune et 1/3 par l'association Sourires d'Autistes. Monsieur le Président explique que pour un bail d'une durée de 30 ans, la taxe serait de 6 850 € et pour 25 ans, de 5 800 €. Après concertation avec les adjoints, il a été décidé de maintenir le bail à 50 ans et de proposer aux membres du conseil municipal de délibérer sur une durée de 50 ans.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

### **01 / 2021 / 05- \* - Convention CABBALR – Achats de masques**

Monsieur le Président donne lecture de la convention relative à l'achat de masques barrière grand public par la CABBALR pour les communes de son territoire. Monsieur le Président rappelle qu'il a passé commande de 200 masques pour les enfants de l'école au prix unitaire de 1 € 50 HT par masque soit un total TTC de 316 € 50 avec une participation de la CABBALR de 20 % sur le montant TTC, soit un reste à charge à la commune de 253 € 20. Après lecture Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

---

### **01 / 2021 / 06- \* - Convention FDE -GRDF Commune de VIEILLE CHAPELLE**

Monsieur le Président précise que la FDE62 pourrait participer au financement de l'extension du réseau de gaz à hauteur de 50 % maximum du montant de la participation plafonnée à 100 000 € et que la commune participerait à 50% du montant annoncé par GRDF.

La commune doit passer ses bâtiments communaux le long du tracé du futur réseau gaz au chauffage gaz naturel.

- Les bâtiments pris en compte et étudiés sont ceux présents à proximité du tracé du futur réseau de gaz naturel
- Les bâtiments alimentés en gaz propane ou au fioul devront automatiquement passer au gaz naturel la 1<sup>ère</sup> année.
- Pour les autres bâtiments, une étude sera réalisée par un Conseiller en Energie de la FDE 62 ou un bureau d'étude afin d'étudier la possibilité de passer les autres bâtiments au gaz naturel.

Cette étude permettra d'identifier les bâtiments qui ont un intérêt économique à passer au gaz naturel.

Suite à cette étude, la FDE 62 et la collectivité définiront la liste des bâtiments qui seront passés au gaz naturel et l'échéancier des basculements.

- La collectivité s'engagera sur le programme de basculement de ses bâtiments.
- Ce programme sera soumis au Conseil d'Administration lors de la présentation du dossier B/I pour valider la subvention de la FDE62

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

---

### **01 / 2021 / 07- \* - Demande de remboursement de location des salles**

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que le Foyer communal et l'Espace Avenir étaient loués durant la période de confinement. A cause de la COVID 19 et de l'annulation de la location, deux personnes demandent à être remboursées du montant de l'acompte de sa location.

- La famille PRUVOST Michel qui avait versé la somme de 85 € 00.
- La famille CRESSON Eric qui avait versé la somme de 160 € 00.

Etant donné la situation, Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de reverser la totalité de la somme versée à ces familles.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

## **01 / 2021 / 08- \* - Questions diverses**

### **01 / 2021 / 08.01 Budget de fonctionnement de la plateforme**

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal qu'il y a eu une réunion avec le conseil département pour discuter du budget de fonctionnement sur 3 années de la plateforme d'accompagnements pour personnes autistes adultes. C'est un peu moins de 150 000 € par an qui est sollicité et près de 75 000 € qui seront demandé à l'ARS la semaine prochaine. Il est prévu d'embaucher un responsable de la plateforme, un psychologue expert en autisme, 6 coordonnateurs de parcours de vie et d'un économe. Monsieur le Président insiste sur le fait que les coûts de mise en service (démarrage de la plateforme) sont évalués à 96 800 € et ils seront entièrement financés par l'association « Sourires d'Autistes ». Les recettes de la plateforme proviendront essentiellement de la participation des usagers, des locations de la grange, des hébergements, des formations dispensées et d'un autofinancement de l'association.

---

### **01 / 2021 / 08.02 Info panneaux de chantier.**

Monsieur le Président montre le panneau qui va être installé à la ferme Sénéchal comme suit :

# Rénovation de la Ferme Sénéchal en plateforme d'accompagnements pour personnes autistes adultes

964 Rue des Clercs - 62136 VIEILLE CHAPELLE

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**



Montant des Etudes et Travaux : 1 843 968,98 € HT

	Conseil Régional Hauts de France : 40%
	Conseil Départemental du Pas de Calais : 22%
	Communauté d'Agglomération Béthune-Bruyay Artois Lys Romane : 7%
	Etat - DETR : 2%
	Fédération Départementale de l'Energie : 2%
	Commune de Vieille-Chapelle : 20%
	Fondation du Patrimoine : 7%

PC N° 062 851 19 00007

DÉLIVRÉ LE 19 FÉVRIER 2020

SURFACE PLANCHER: 880 m<sup>2</sup>

## MAÎTRISE D'OUVRAGE

## MAÎTRISE D'OEUVRE



**COMMUNE DE VIEILLE CHAPELLE**  
103, rue de la Place  
62 126 VIEILLE CHAPELLE  
T./ 03 21 26 77 79  
E./ mairievieillechapelle@orange.fr



**ASSOCIATION SOURIRES D'AUTISTES**  
314 Rue d'Enfer  
62136 LEOTREIM  
T./ 03 21 26 18 33  
E./ souriresdautistes@orange.fr



**LEMAY-TOULOUSE & Associés ARCHITECTES**  
S.A.R.L. d'Architecture  
237 Rue du Ballon  
59110 LA MADELEINE  
T./ 03 20 66 33 76  
E./ lemayarchitectes@wanadoo.fr



**ÉRIC BARRIOL ARCHITECTE DU PATRIMOINE**  
45 Rue Saint-Honoré  
75001 PARIS  
T./ 01 45 68 68 20  
E./ contact@ericbarriol.fr



**TPFL INGENIERIE**  
677 Avenue de la République  
59600 LILLE  
T./ 03 20 66 93 28  
E./ lille@tpfl.fr

## BUREAU DE CONTRÔLE ET COORDONATEUR S.P.S

**CONTRÔLEUR TECHNIQUE**  
**VERITAS**  
27 Allée du Chargement - BP 336  
59666 VILLENEUVE-D'ADOCQ  
T./ 03 20 19 28 00  
E./ info@fr.bureauveritas.com

**COORDONNATEUR S.P.S**  
**VERITAS**  
27 Allée du Chargement - BP 336  
59666 VILLENEUVE-D'ADOCQ  
T./ 03 20 19 28 00  
E./ info@fr.bureauveritas.com

## ENTREPRISES & CO-TRAITANTS

**LOT 01/ VRD ESPACES VERTS**  
**SATN**  
Z.I. de Rieux - Rue de la Chapelle  
BP 90 025  
62190 LILLERS  
T./ 03 21 64 46 07  
E./ be@satn62.fr

**LOT 06/ PLOMBERIE CVC**  
**LAINEL**  
3 Route Nationale  
62139 AUCHY LED MINEZ  
T./ 03 21 63 66 60  
E./ lainel.sari@orange.fr

**LOT 02/ GROS ŒUVRE**  
**NOVEBAT**  
38 rue Le Communal - BP 14  
62142 COLEMBERT  
T./ 03 21 93 49 80  
E./ contact@novebat.org

**LOT 07/ ELECTRICITE**  
**EIFFAGE ENERGIE**  
43 Rue Henri Mally  
BP32  
62301 LENO  
T./ 03 21 26 60 61  
E./ tertiaire.lenz.energie@eiffage.com

**LOT 03/ CHARPENTE METALLIQUE**  
**METAL FUSION**  
17 Rue de Bouvines  
59780 CAMPHIN EN PEVELE  
T./  
E./

**LOT 08/ AMENAGEMENTS INTERIEURS**  
**APPIBAT**  
6 Rue Péroche  
62200 BOULOGNE SUR MER  
T./  
E./

**LOT 04/ COUVERTURE**  
**CPZ LITTORAL**  
9000 ZAL les pichottes  
62142 ALINOTHUN  
T./  
E./

**LOT 09/ ENDUITS RESTAURATIONS**  
**SOLR ET TECHNIQUES**  
Ru Mongy  
62113 GAILLY LABOURDE  
T./ 06 15 54 61 64  
E./ contact@solr-et-techniques.fr

**LOT 05/ MENUISERIES EXTERIEURES**  
**VAN HENIS**  
256 Rue de l'Yser  
59200 TOURODING  
T./ 03 20 76 66 11  
E./ secretaire@vanhenis.fr

**LOT 10/ MENUISERIES BOIS**  
**SN RETAUX**  
1060 Rue de St Felquin  
62142 HENNEVEUX  
T./  
E./

Monsieur le Président donne les informations suivantes concernant le plan de financement de la ferme Sénéchal

	Dépenses prévisionnelles	Dépenses subventionnables	Dépenses actualisées au 7 janvier 2021		Recettes Prévues	Recettes Actualisées
<b>Etudes</b>	<b>228 896,25 €</b>		<b>215 007,93 €</b>	Région Hauts-de-France : PRADET	671 840,00 €	671 840,00 €
Honoraires maîtrise d'oeuvre	125 975,67 €		129 574,19 €	Région Hauts-de-France : solidarité 10%	67 184,00 €	67 184,00 €
Ordonnancement P	12 920,58 €		13 289,66 €	État : Dotation d'Equipement en Territoires Ruraux	36 435,00 €	36 435,00 €
Bureau de contrôle Mission L LE HAND PS TH,	20 000,00 €		7 070,00 €	Département du Pas-de-Calais	417 500,00 €	417 500,00 €
Sécurité, prévention, santé CSPS	20 000,00 €		3 520,00 €	Communauté d'Agglomération CABBALR	135 000,00 €	135 000,00 €
BOAMP, OTECH, Fondasol, AB Expertises, Géomètres			9 695,47 €	FDE Matériau bio-soucsés	30 000,00 €	75 000,00 €
Assurances Dommage Ouvrages			18 929,61 €	FDE Remb. Interets prêts (15 ans 400 000€)		30 000,00 €
Réseaux Extension GRDF	20 000,00 €		25 129,00 €	Conseil Départemental DECI		10 000,00 €
Divers	30 000,00 €					
Bail Emphytéotique			7 800,00 €			
Réseaux Extension ENEDIS			?		Total Subventions	1 442 959,00 €
				Commune + Fondation du patrimoine	486 009,98 €	433 256,44 €
<b>Travaux</b>	<b>1 615 072,73 €</b>	<b>1 561 796,23 €</b>	<b>1 661 207,51 €</b>	Loto du patrimoine	107 000,00 €	107 000,00 €
Lot 1 VRD, espaces verts	229 500,00 €	176 223,50 €	229 500,00 €	Dons patrimoine	18 000,00 €	18 000,00 €
Lot 2 Gros oeuvre étendu	319 576,36 €	319 576,36 €	319 576,36 €			
Lot 3 Charpente métallique	57 500,00 €	57 500,00 €	57 500,00 €			
Lot 4 Couverture, étanchéité, bardage	43 046,38 €	43 046,38 €	43 046,38 €			
Lot 5 Menuiseries extérieures, serrurerie	143 421,31 €	143 421,31 €	143 421,31 €	Commune	361 009,98 €	308 256,44 €
Lot 6 Plomberie, chauffage ventilation, climatisation	217 800,00 €	217 800,00 €	217 800,00 €			
Lot 7 Electricité	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €			
Lot 8 Aménagements intérieurs	187 224,05 €	187 224,05 €	187 224,05 €	Crédit Agricole 2020		30 000,00 €
Lot 9 Dallages, enduits, restaurations intérieurs	133 638,17 €	133 638,17 €	133 638,17 €	CCAH		70 300,00 €
Lot 10 Menuiseries intérieures	133 366,46 €	133 366,46 €	133 366,46 €	Crédit Agricole 2021		30 000,00 €
Tranche supplémentaire			46 134,78 €	Commune		
<b>Total</b>	<b>1 843 968,98 €</b>	<b>1 561 796,23 €</b>	<b>1 876 215,44 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 843 968,98 €</b>	<b>1 876 215,44 €</b>

Pas compté  
Pas compté  
Pas compté

01 / 2021 / 08.03 - Convention Relais Petite Enfance

Monsieur le Président donne lecture de la convention de mise à disposition du Foyer communal pour l'année 2021 au Relais Petite Enfance, ainsi que la lettre de réponse. Etant donné les conditions actuelles, le foyer ne peut accueillir les enfants car cela engendre trop de frais pour la collectivité qui ne peut se permettre de mettre à disposition une personne pour le nettoyage. Après les explications sur le sujet, Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de signer cette convention.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

01 / 2021 / 08.04 - Carte cadeau Claye pour les Jardins Fleuris

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUTHOO, concernant la remise des prix des jardins fleuris. Monsieur DUTHOO souligne que vu le contexte il a acheté 3 cartes cadeaux aux Etablissements CLAYE pour le classement des 3 premiers à savoir :

Pour le 1<sup>er</sup>                    une carte de 60 € 00  
Pour le second            une carte de 40 € 00  
Pour le troisième        une carte de 30 € 00

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'accepter ces montants.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

01 / 2021 / 08.05 – Création de poste de 16,30/35 H

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Le maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 alinéa 1\*), 3 alinéa 2\*),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal de VIEILLE-CHAPELLE adopté par délibération du 30 Mai 2020

Considérant la nécessiter de créer, 1 emploi non permanent à temps non complet compte-tenu d'un accroissement temporaire d'activité dans le service technique, un poste de 16.5/35.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum du 1<sup>er</sup> indice de la fonction publique territorial, agent technique.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'Etat

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

#### 01 / 2021 / 08.06 – Pose Miroir rue des Clercs, Travaux rue Gauguet

Monsieur CRANKSHAW signale qu'un miroir va être installé à la rue des Clercs.

Concernant la rue Gauguet, Monsieur CRANKSHAW signale qu'il n'a jamais réussi à joindre Monsieur MARSY Etienne. Il a donc déposé un courrier chez lui pour l'avertir des travaux qui aller être réalisés rue Gauguet, toujours sans réponse. Monsieur CRANKSHAW signale que les poteaux et des planches ont été installés par les agents communaux De même, des cailloux ont été mis au niveau des aires de croisement.

Monsieur CRANKSHAW signale qu'en début de semaine, Guy est intervenu pour l'éclairage public Rue Marsy et Rue de la Place.

Monsieur DEROUBAIX signale qu'un arbre est tombé dans la LAWE. Monsieur CRANKSHAW va faire intervenir le SYMSAGEL.

---

#### 01 / 2021 / 08.07- les vœux de Madame CLIQUENNOIS

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Municipal à lire le message de remerciement envoyé par Madame CLIQUENNOIS.

**Ce message est destiné à Monsieur Le Maire, les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des personnes travaillant pour notre village où il fait bon d'y vivre.**

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021.

Que cette année nouvelle vous apporte essentiellement la santé pour vous et vos proches afin de profiter des bons moments qui se présentent et surmonter les moments difficiles que la vie nous réserve et plus particulièrement depuis plusieurs mois avec la COVID....

Que cette année nouvelle permette la réalisation de vos projets personnels et professionnels.

Je remercie Monsieur Le Maire et les élus pour l'insertion publicitaire dans les bulletins municipaux de l'année 2020 suite à la création de ma société SOUVENIRS EMOTIONS.

En effet, début 2020, j'ai créé ma société dont l'activité est le nettoyage et le fleurissement des pierres tombales.

J'apprécie beaucoup votre geste qui permet de me faire connaître. Cela va m'aider et je l'espère rapidement à développer mon activité très impactée comme pour de nombreux artisans, commerçants et entrepreneurs.

J'en profite pour vous préciser que le marché du vendredi soir est une très bonne idée, c'est sympathique et les produits vendus sont de bonne qualité. Merci.

En attendant des jours meilleurs, je vous souhaite une bonne continuation et bon courage en cette période difficile.

Encore MEILLEURS VOEUX pour 2021.

Monsieur le Président signale que cela est rare de voir un message aussi chaleureux et remercie Madame CLIQUENNOIS.

---

**01 / 2021 / 08.07-Service assainissement et eaux de la CABBALR**

Monsieur LEWEURS signale qu'il a assisté à une réunion concernant le transfert de l'eau à la CABBALR. Il existe 6 régies pour 2 centres. Il regroupe 6 syndicats avec 12 délégations de service public. Il est prévu une pré-harmonisation des tarifs, ainsi qu'un logiciel commun pour la facturation. Il sera prévu une harmonisation afin d'améliorer la facturation cela a été décidé par les élus. Il n'est pas prévu de hausse en 2021.

Concernant l'assainissement le prix de l'eau sera consommée est à 1 € 90 le M3, avec une taxe forfaitaire de 35 € 00 HT.

Monsieur LEWEURS signale que le prix de l'eau va doubler dès que l'assainissement collectif sera installé. Les personnes qui désirent avoir l'assainissement auront 2 ans pour se raccorder.

---

**01 / 2021 / 08.08-Porche de l'Eglise**

Monsieur LEWEURS signale qu'il a été interpellé par Monsieur WALLE Michel concernant le porche de l'église et le dépôt de détrit. Des jeunes ont même tenté

d'allumer un feu. Monsieur le Président indique qu'il le sait mais il faudrait les prendre sur le fait. Monsieur le Président signale que ces jeunes ne sont pas du village.

---

#### 01 / 2021 / 08.09- La fibre

Monsieur BECART pose la question pour la fibre dans son secteur, Monsieur le Président lui répond que cela devait être réalisé avant les vacances de Noël, mais l'entreprise devant effectuer les travaux a eu des cas COVID. Les travaux devraient être effectués avant la fin janvier par d'autres sous-traitants.

---

#### 01 / 2021 / 08.10 – Marché

Madame CHOQUET Anne-Charlotte pose la question du maintien du marché ou non par rapport au couvre-feu. Monsieur le Président va poser la question ce vendredi aux commerçants. Ils devraient démarrer plutôt pour partir vers 17h45.

---

#### 01 / 2021 / 08.11- Réunion riverain de la clef des champs

Monsieur le Président signale qu'une réunion a eu lieu le mercredi 13 janvier avec les riverains concernés par les 3 accès. La procédure de rétrocession, le bornage et les actes de vente leur ont été présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 40



Jean-Michel DESSE  
Maire